

Dreiborn, le 25 mars 2022

A tous les parents d'élèves
du syndicat scolaire Billek

Objet : Information concernant les demandes d'inscription des élèves des cycles I à IV à la Maison Relais du syndicat scolaire Billek pour l'année scolaire 2022-2023

Chers parents,

Par la présente, le syndicat scolaire souhaite vous informer sur les futures procédures d'inscription des élèves des cycles I à IV à la Maison Relais du syndicat scolaire Billek à Dreiborn, prenant cours à partir de l'année scolaire 2022/2023.

Dans l'optique de vouloir garantir un service hors pairs à tous les habitants des communes-membres Flaxweiler et Wormeldange, le bureau du syndicat scolaire a toujours tenté de garantir une place à tous les enfants nécessitant une inscription à la Maison Relais.

Dû à l'accroissement des demandes d'inscription et dans le but d'une gestion optimale de l'afflux d'enfants nécessitant un accueil, le bureau du syndicat se voit désormais dans l'obligation de devoir modifier les modalités d'accueil et d'encadrement des enfants.

Vu que le nombre d'élèves pouvant être accueillis étant plafonné par arrêté ministériel mettant en place notre agrément gouvernemental et que la Maison Relais étant sur le point d'atteindre cette capacité d'accueil maximale, nous nous voyons dans l'obligation de devoir procéder à une politique plus stricte quant à la sélection des enfants accueillis. De ce fait, à partir de l'année scolaire 2022/2023, la direction de la Maison Relais devra traiter les demandes selon un schéma de priorités prédéfini. Au cas où la demande dépasse le nombre de places disponibles, priorité sera donnée :

- Aux familles monoparentales ;
- Aux familles dont les deux parents travaillent ;
- Aux familles défavorisées.

Dans tous les cas, un certificat de l'employeur devra être remis avec la demande avant la conclusion du contrat d'accueil avec la Maison Relais. Une fois le plafond atteint, la direction de la Maison Relais inscrira les élèves demandant une inscription sur une liste d'attente.

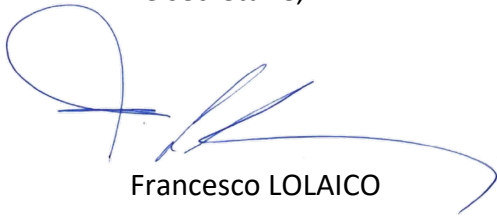
Le bureau souhaite également souligner le fait que la direction de la Maison Relais gère les accueils de façon autonome par rapport à l'Ecole fondamentale.

De ce fait, une absence de quelconque nature aux cours de l'Ecole fondamentale n'exclut pas l'obligation de devoir se désinscrire formellement auprès de la Maison Relais, conformément aux dispositions du contrat d'accueil.

Vous remerciant d'avance pour votre compréhension et dans l'espoir de vous livrer un service de haute qualité, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour le bureau du BILLEK,

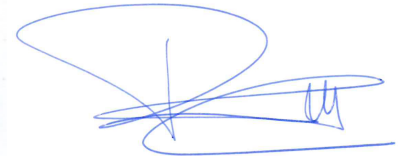
Le secrétaire,



Francesco LOLAICO



Le président,



Claude PUNDEL